



Déclaration de dommages corporels subis par une personne assurée

MAIF - FILIA MAIF

101, Avenue René CASSIN - BP 229

04102 - MANOSQUE - CEDEX

Téléphone : 04.92.70.96.00

Télécopie : 04.92.70.96.01

MAIF Associations et Collectivités

Service de Gestion Spécialisé d'Aix en Provence

Téléphone : 04.42.37.63.63

@ : collectivites.aix@maif.fr

N° Sociétaire : **3126169 P**

Pour faire une déclaration : **dans les cinq (5) jours qui suivent l'accident**

- à envoyer à : declarationsinistre@maif.fr
 1. Objet : N° de sociétaire
 2. Faire déclaration accident en utilisant l'imprimé référence de la MAIF (Recto/Verso)

Pour envoyer un document complémentaire :

- à envoyer à : gestionsinistre@maif.fr
 1. Mettre la "grande référence" : N° du dossier attribué par la MAIF pour la gestion.